

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1^{er} mars 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROTESTATION CONTRE LE TRAITEMENT INFLIGÉ PAR LES SOVIÉTIQUES À CERTAINS PEUPLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Ma motion a trait aux Lettons, aux Estoniens et aux Lithuaniens victimes de l'impérialisme soviétique depuis plus de 30 ans. Étant donné que malgré tous les beaux discours sur la détente, des centaines de milliers de personnes sont aujourd'hui emprisonnées dans des camps de concentration soviétiques pour des raisons d'ordre politique, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre condamne l'aggression soviétique et qu'elle appuie en outre les aspirations légitimes des peuples letton, estonien et lithuanien aux libertés qui devraient être reconnues de droit à tout être humain.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CESSER SES DÉCLARATIONS SUR LE SÉPARATISME, ETC.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que l'on met maintenant en doute, pour ne pas dire plus, les récentes déclarations faites par le premier ministre, à savoir que l'ouverture du courrier a permis d'appréhender un terroriste et, en outre, qu'il n'a pas autorisé l'écoute électronique des bureaux de députés depuis qu'il occupe son office; compte tenu également du fait qu'il a à maintes reprises assuré aux Canadiens que le séparatisme était mort, le chômage enrayé et l'inflation jugulée, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le premier ministre cesse de faire des prédictions et de donner des garanties et qu'il s'en tienne au rôle dans lequel il semble le plus compétent—celui de politicien libéral en chef.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉTENDUES DÉCLARATIONS ERRONÉES DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très importante. Le ministre des Finances a déclaré au cours d'un discours prononcé à Montréal au Canadian Club: «La plus grande nouvelle, c'est, bien entendu, que la reprise économique au Canada prend de la vitesse»; il a également dit: «le taux de notre croissance économique durant les trois derniers mois de 1977 était égal ou supérieur au taux de croissance économique virtuel à long terme»; il a enfin déclaré: «nos perspectives d'avenir sur le plan des investissements sont de plus en plus encourageantes». Le rapport de Statistique Canada publié vendredi dernier et l'autre paru hier, contredisent le ministre sur tous les points. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que, Statistique Canada ayant communiqué ses chiffres au ministère des Finances bien avant que le ministre ne prononce son discours à Montréal, la Chambre blâme le ministre d'avoir fait des déclarations trompeuses et fausses à dessein au sujet de l'économie canadienne.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE COMMERCE

ON DEMANDE QUE LES TARIFS SUR LES IMPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES SOIENT AUGMENTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante et même urgente.

Étant donné que la situation de l'industrie du textile au Canada est très précaire en raison d'un manque de contrôle plus sévère sur les importations, étant donné que cela a pour effet d'obliger les compagnies à réduire considérablement leur production, ce qui provoque la mise à pied de nombreux ouvriers et ce qui affecte surtout la population ouvrière du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):